Image not found or type unknown

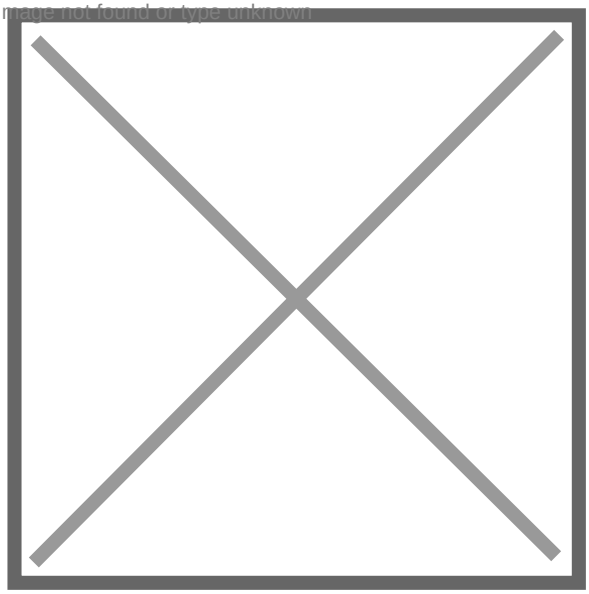

Logement énergivore pas de DPE dans le bail.

Par **maxbrunel**, le **19/01/2013** à **10:51**

Bonjour à tous!

Voila, après un mois de location dans notre vieil appartement, la note électrique tombe: 2500KWH 320€.
Étant donné que nous n'avons ni télé ni sèche linge ni lave vaisselle etc... la facture nous semble salée. Le chauffage est certes électrique mais seul 2 radiateurs tournent.
Le logement est très mal isolé, jour d'un centimètre sous la porte, vieux murs.
Notre question, nous n'avons pas eu de DPE lors de la signature du Bail (ce qui nous aurait peut être mis la puce à l'oreille).
Peut-on réclamer une rupture de bail et quitter le logement ou obtenir un baisse de notre loyer?
merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **19/01/2013** à **14:24**

Bonjour, le bailleur doit vous fournir un DPE à la signature du bail mais il n'existe aucune sanction de prévue s'il ne le fait pas. Il vous faut saisir la justice si vous voulez réduire votre préavis ou baisser votre loyer, à moins bien-sur d'un accord amiable avec le bailleur. Le plus simple et le plus rapide surtout, c'est de donner votre préavis si la dépense énergétique ne vous convient pas, cordialement

Par **aliren27**, le **20/01/2013** à **07:51**

Bonjour,
il se peut aussi que la facture EDF soit une estimation.....
Cordialement

Par **maxbrunel**, le **20/01/2013** à **10:01**

Hélas non c'est un relevé...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés